



IMPORTANT: Tout dossier incomplet sera refusé.

Avant toute démarche n'hésitez pas à vous renseigner auprès du Service Logement
04 42 48 94 80

Information Importante :

Votre employeur cotise t-il à Action Logement ?
Si oui , vous devez vous inscrire sur la plateforme AL-IN

- Merci de compléter la page Choix des quartiers

- Carte Nationale d'Identité (recto-verso) ou passeport **en cours de validité** pour les deux époux ainsi que pour les autres personnes devant vivre au foyer ou Titre de Séjour en cours de validité (**justificatifs obligatoires**)
- Livret de famille pour les enfants ou certificat de grossesse (**justificatifs obligatoires**)
- Jugement de Divorce – Justificatif d'un avocat attestant que la procédure est en cours.
- Acte de saisine du juge aux affaires familiales attestant de la procédure d'instance de divorce.
- Dissolution du PACS
- Violence au sein du couple : **récipissé de la plainte**
- Attestation CAF(**justificatifs obligatoires**)
- Certificat d'hébergement + PI
- Logement en vente : Courrier notifié par le propriétaire
- Dernier avis d'imposition (**justificatifs obligatoires**)
- Carte de Sécurité Sociale
- 3 Derniers Bulletins de salaires + Contrat de travail ou attestations de chômage (**justificatifs obligatoires**)
- 3 dernières quittances de loyer + Copie du bail

